DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille onze, le 7 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 30 juin deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

SÉANCE DU

7 JUILLET 2011

Le nombre de Conseillers en exercice est de 39

OBJET

Conventions avec le centre interdépartemental de gestion – Mise à disposition d'agents et prestations spécialisées

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 8 juillet 2011 par voie d'affichages notifié le transmis en sous-préfecture

le 8 juillet 2011 et qu'il est donc exécutoire.

Le 8 juillet 2011

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général Adjoint des Services

François LANSIART

Etaient présents:

SOLIGNAC, Madame BOUTIN. Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT*, Monsieur BAZIN d'ORO. Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT. Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA. Monsieur FAVREAU, DEMARIA-PESCE. Madame DE CASTRO Monsieur OUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur FRUCHARD

* Monsieur HAÏAT quitte la salle à 00h00, au cours de l'examen du dossier 11 E 14 – SIDRU

Avaient donné procuration:

Madame USQUIN à Madame de JOYBERT
Madame NICOT à Madame GENDRON
Madame ROCCHETTI à Monsieur LAMY
Madame PERNOD-RONCHI à Madame de CIDRAC
Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur FAVREAU

N° DE DOSSIER: 11 E 07

OBJET: CONVENTIONS AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION -

MISE À DISPOSITION D'AGENTS ET PRESTATIONS SPECIALISEES

RAPPORTEUR: Madame GOMMIER

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses missions, le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande Couronne peut apporter aux collectivités locales qui le souhaitent, sans obligation d'affiliation, des prestations d'assistance technique diverses en ressources humaines.

Ces prestations complémentaires constituent une opportunité pour la Direction des ressources humaines d'approfondir ses missions par une assistance technique.

Le périmètre d'intervention du CIG s'articulerait autour de :

- la mise à disposition d'agents en vue d'assurer le remplacement d'agents de la collectivité momentanément indisponibles ou d'assurer des missions temporaires. Cette prestation permettrait notamment de rattraper les retards pris sur certains dossiers individuels de carrière des agents,
- l'assistance pour le traitement des dossiers retraite des agents par le service spécialisé du CIG: simulation des droits des agents, élaboration des dossiers, interface avec les différentes caisses de retraites,
- une mission de conseil en recrutement sur des dossiers ponctuels,
- une convention relative à une prise en charge ponctuelle de la paie.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions d'assistance statutaire avec le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne pour une durée de trois ans.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les conventions d'assistance statutaire avec le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

> Pour le Maire, Le 1^{er} Maire, Adjoint,

Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines